

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 3387

présenté par
Mme Porte

ARTICLE 28

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« notamment »,

insérer les mots :

« sur l'impact de la mesure sur la circulation globale des véhicules dans la commune concernée et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Si cette expérimentation de la circulation de véhicules spécifiques autorisés à circuler sur des voies réservées est intéressante, il convient également d'apprécier l'impact de la réduction des voies de circulation dédiées aux autres véhicules, et notamment l'impact environnemental si cette mesure peut avoir eu comme conséquence de générer davantage d'embouteillages.